

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à la résolution Raphaël Mahaim et consorts
au nom Groupes socialiste, vert, vert'libéral, libre et ensemble à gauche –
Une juste reconnaissance pour le personnel impliqué dans la réponse sanitaire (20_RES_10)

Rappel de l'intervention parlementaire

Le Grand Conseil tient à exprimer solennellement sa plus vive reconnaissance à l'égard de toutes les personnes actives dans la réponse sanitaire à la seconde vague de covid-19 dans le canton.

Le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à témoigner cette reconnaissance du canton de Vaud par une amélioration des conditions de travail et par une "prime covid-19" à toutes les personnes fortement impliquées dans cette réponse sanitaire, dans le secteur public et parapublic. Le Conseil d'Etat est également prié d'user de toute sa marge de manœuvre pour soutenir les établissements de droit privé qui prendraient les mêmes dispositions, que le Grand Conseil appelle également de ses vœux.

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat se joint par cette réponse au Grand Conseil pour exprimer toute sa reconnaissance et gratitude aux hommes et aux femmes impliqué-e-s, de près ou de loin, dans la réponse à la pandémie du Covid-19. Le personnel du système socio-sanitaire en fait partie, lui qui a vu son fonctionnement bouleversé du jour au lendemain pour lutter contre le virus.

Faisant suite à la résolution votée par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat a communiqué en date du 19 février sa décision d'octroyer au personnel en contact direct avec les malades et exposés au virus une mesure de reconnaissance de 900 francs, cette somme correspondant à un emploi à 100% et étant garantie nette. En cohérence avec la demande du Grand Conseil, le gouvernement a adopté une mesure ciblée, mais dans un périmètre large couvrant les institutions publiques, parapubliques, et privées mobilisées par l'Etat dans la réponse à la pandémie.

D'un coût prévisionnel de 15 millions, ce geste - unique en Suisse - a permis de témoigner de la reconnaissance de l'Etat de manière concrète et tangible. Les versements aux personnes concernées – plus de 17'000 - auront lieu en grande majorité à la fin du mois de juin, en accord avec les employeurs concernés.

Cette mesure ciblée n'enlève rien au fait que la réponse à la pandémie témoigne d'un effort collectif, y compris du personnel n'ayant pas été en contact avec le virus. Partant, les employeurs concernés ont pu librement élargir le périmètre des bénéficiaires d'une telle mesure, ou prévoir des mesures propres. A titre d'exemple, plus de 70% du personnel du CHUV a bénéficié de deux jours de congés dans le cadre du geste de reconnaissance décidé par le Conseil d'Etat pour ses employés, financés sur le budget des services.

Enfin, le Conseil d'Etat rappelle que la mesure de reconnaissance s'inscrit dans la lignée des mesures de soutien au système socio-sanitaire qui ont été décidées depuis le début de la crise. En 2020, ce sont plus de 200 millions qui ont été alloués à cette fin. Consistant notamment à prendre en charge les pertes et les surcoûts liés au Covid, ce soutien perdure à l'heure actuelle et permet d'assurer la santé financière des institutions, et partant les emplois dans le domaine.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 30 juin 2021.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean